

Flexibilisation de l'âge de la retraite : les syndicats ont manqué le coche : l'initiative de l'USS en votation le 30 novembre laisse sceptique; il y a pourtant de vraies solutions

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1797

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

limite pour les caisses de pension la part de la fortune placée en actions suisses ou étrangères. Malgré tout, des pertes peuvent être sensibles. Mais il faudrait le savoir de manière globale et précise, à l'échelle nationale. Peut-être des mesures étatiques de garantie seront-elles justifiées.

Mais, avant toute action, il faut réunir les données.

L'accent juste

Protéger les petits épargnants, c'est une formule bonne pour la pose. Mais la politique des caisses de pension, elle, touche tous les épargnants salariés.

Elle mérite d'être définie et connue. C'est une tâche prioritaire pour la Confédération de réunir toutes les informations qui seront nécessaires à une action de coordination et, si elle est jugée opportune, d'intervention.

Flexibilisation de l'âge de la retraite: les syndicats ont manqué le coche

L'initiative de l'USS en votation le 30 novembre laisse sceptique; il y a pourtant de vraies solutions

Jean-Daniel Delley (13 octobre 2008)

En mai 2004, le peuple a balayé la 11ème révision de l'AVS. Principal motif de ce rejet, la promesse non tenue par le Parlement de mettre les moyens nécessaires à la flexibilisation de l'âge de la retraite. Un an plus tard, l'Union syndicale suisse lançait son initiative «*Pour un âge de la retraite flexible*». Malheureusement, le modèle ne propose pas une solution flexible. Garantir une rente complète à partir de 62 ans pour tous les revenus inférieurs à 120'000 francs, c'est en réalité abaisser l'âge de la retraite pour l'immense majorité de la population. Or le vieillissement de cette population comme les incertitudes de l'évolution

économique appellent une réforme plus profonde et moins schématique.

Giulano Bonomi, un spécialiste des politiques sociales, a mis en évidence trois conditions pour un système de retraites durable: une flexibilisation de l'âge de la retraite, une rente dont le montant dépend de l'évolution démographique et économique et un traitement préférentiel compensant la pénibilité du travail. En Suède dans les années 90, tous les partis politiques ont soutenu un modèle basé sur trois piliers: une rente de base financée par le budget, une première rente complémentaire financée par les employeurs et fonction de la

durée de la vie active, une deuxième rente complémentaire relevant d'une assurance obligatoire payée par les salariés par prélèvement de 2,5% de leur salaire. La rente de base est versée à partir de 65 ans, mais la retraite est possible dès 61 ans. Le niveau des rentes est déterminé par le rapport entre salariés et rentiers, par l'évolution des salaires et l'inflation.

Les partis helvétiques ont là un modèle pour éviter les interminables débats qui plombent chaque révision de l'AVS et les déséquilibres financiers qui guettent les assurances sociales.